



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dépendance

Question écrite n° 56007

Texte de la question

En réponse à la question orale du 20 juin 2000 posée par M. Patrice Martin-Lalande, Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité avait annoncé des moyens financiers supplémentaires consacrés à la prise en charge des personnes âgées. Cette annonce ne peut que réjouir les responsables de ce secteur. Néanmoins, il est possible de se demander si les enveloppes budgétaires allouées seront à la hauteur des besoins. L'exemple de la maison de retraite « La Campagnarde » à Lamotte-Beuvron en Loir-et-Cher comme celui de la plupart des autres maisons de retraite de ce département conforte cette interrogation. Le concepteur de la grille AGGIR a élaboré un tableau de correspondance entre le degré de dépendance et la charge de travail. Ainsi, une personne classée en GIR 1 nécessiterait 3 h 30 quotidiennes de soins infirmiers et d'aides-soignants. Sur cette base et compte tenu de la dépendance des résidents de « La Campagnarde », 36 infirmiers et aides-soignants seraient nécessaires à une prise en charge optimale. L'effectif actuel est de 2 infirmiers et 6 aides-soignants soit 4,5 fois moins qu'il serait souhaitable. Aussi, il lui demande à quelle hauteur et selon quel calendrier seront couverts ces besoins par les moyens financiers supplémentaires annoncés par la ministre dans sa réponse du 20 juin.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Martin-Lalande](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56007

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7273